

**GESETZESTECHNISCHE  
RICHTLINIEN (GTR)**

**DIRECTIVES SUR LA  
TECHNIQUE LÉGISLATIVE (DTL)**

**DIRETTIVE DI TECNICA  
LEGISLATIVA (DTL)**

**DIRECTIVES SUR LA TECHNIQUE LÉGISLATIVE (DTL)  
DIRETTIVE DI TECNICA LEGISLATIVA (DTL)**



 Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Bundeskanzlei BK  
Chancellerie fédérale ChF  
Cancelleria federale CaF  
Chanzlia federala ChF

# Table des matières

<b>2. Utilisation des DTL</b>	<b>3</b>
<b>Index</b>	<b>0</b>

## 1 2. Utilisation des DTL

Les DTL existent maintenant sous une forme électronique.

En pratique, l'application des DTL est liée à la présentation d'un type d'acte législatif particulier. Ces directives répondent en premier lieu à un besoin d'avoir à disposition un instrument de travail pragmatique.

La structure des DTL a ainsi été simplifiée : on trouve les directives de technique législative applicables à chaque type d'acte législatif (loi, ordonnance, arrêté fédéral, acte modificateur d'une loi, etc...) avec des modèles WORD à télécharger et des exemples matériels à disposition.

Le format PDF des directives est également à disposition pour chaque type d'acte, pour chaque partie des DTL ou pour les DTL dans leur globalité.